

# Évaluer et constater les impôts différés

-Référence: **CF-48**

-Durée: **2 Jours (14 Heures)**

## Les objectifs de la formation

- Déterminer les impôts différés.
- Enregistrer les impôts différés au bilan et au compte de résultat.
- Établir la preuve d'impôt des filiales et du groupe.
- Présenter l'information en annexe relative aux impôts différés.
- Intégrer les conséquences de l'intégration fiscale sur les impôts différés.

## A qui s'adresse cette formation ?

### POUR QUI :

- Consolideur, responsable comptable et financier chargé ou participant au calcul et à la comptabilisation des impôts différés.

### PRÉREQUIS :

- Aucun.

## Programme

- **Intégrer la problématique de l'impôt différé**
  - Pourquoi reconnaître des impôts différés.
  - Les règles françaises (Règlement ANC 2020-01) et les normes internationales (IAS 12).
  - Notions de différence temporelle et permanente.
  - Notions de valeur comptable et de valeur fiscale.
- **Évaluer et comptabiliser les impôts différés**
  - La détermination des bases d'impôts différés résultant des : différences entre fiscalité et comptes individuels ; retraitements ; éliminations intragroupe ; regroupements d'entreprises (écarts d'évaluation) ; déficits reportables.
  - Les taux applicables et changements de taux.
  - Les conditions de compensation entre actif et passif d'impôts.
  - La constatation d'un impôt différé actif et/ou passif.
- **Prendre en compte l'incidence de l'intégration fiscale**

## Programme

- Rappel des caractéristiques du régime d'intégration fiscale.
  - Impacts des retraitements et éliminations sur l'impôt différé.
  - Application de la méthode de la neutralité.
- **Construire la preuve d'impôt et compléter l'annexe**
    - Examen des différences en rapprochement.
    - Traitement des crédits d'impôt.
    - Construction du tableau au niveau des filiales et au niveau du groupe.
    - Taux effectif et rapprochement avec le taux légal.
    - La présentation des impôts dans le tableau de flux de trésorerie.
    - La prise en compte des risques fiscaux.



(+212) 5 22 27 99 01



(+212) 6 60 10 42 56



Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :  
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7ème étage N° 30  
Casablanca 20340, Maroc